

Questions au Feuilleton

RADIO-CANADA—LE RECRUTEMENT DE PERSONNEL

Question n° 2628—**M. McKenzie:**

1. La société Radio-Canada annonce-t-elle ses postes vacants à l'étranger ou y recherche-t-elle des candidats et, dans l'affirmative, a) dans quels pays, b) pour quels postes, c) quels en sont tous les détails?
2. Depuis combien de temps et pour quels postes a-t-on procédé ainsi dans le passé?
3. Quelle est la raison d'une telle pratique?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Oui. a) En Grande-Bretagne, en France et aux États-Unis. b) En Grande-Bretagne: personnel de direction de la production et des émissions de télévision, ingénieurs, employés de bureau; France: techniciens, employés de bureau; États-Unis: employés de bureau et personnel de recherche. c) Voir ci-dessous.

2. La Société Radio-Canada n'a pas l'habitude de chercher à l'étranger du personnel qui doit travailler au Canada. Ce n'est que depuis deux ans qu'elle recrute du personnel de cette façon.

3. Les bureaux étrangers de Radio-Canada engagent le personnel de bureau à Londres, Paris, New York et Washington parce que, dans ces endroits, la loi exige de recruter sur place le personnel qui peut accomplir le travail. Cette catégorie comprend les sténos, les comptables, les téléphonistes, les chercheurs et les messagers. Le personnel de direction de la télévision et des programmes a été recruté en vue d'affectations dans l'Ouest du Canada. Il s'agissait d'attirer dans les centres régionaux de l'Ouest du personnel de télévision ayant une compétence et une expérience exceptionnelles. En outre, la Division des services anglais a cherché à l'échelle internationale un chef des dramatiques de télévision et un chef des émissions de variétés de télévision. Des personnes de renommée internationale ont été cherchées au Canada, en Grande-Bretagne et aux États-Unis, par voie de présentation. Dans le cas des dramatiques, les recherches ont eu lieu au printemps et à l'été de 1973 et, dans le cas des variétés, elles ont commencé au printemps et à l'été de 1974 et ont repris en 1975, une fois rempli le poste de directeur des émissions de divertissement de la télévision, devenu vacant dans l'intervalle. Des Canadiens ont été nommés à ces deux postes. La Société a aussi engagé, par voie de présentation, au cours de la dernière année, afin de recruter du personnel possédant des qualités et de l'expérience exceptionnelles, trois directeurs de dramatiques de télévision de Grande-Bretagne, dont l'un était un Canadien habitant la Grande-Bretagne, deux étaient des réalisateurs d'actualités de Grande-Bretagne et un était un chercheur en actualités des États-Unis. Radio-Canada a cherché des ingénieurs en Grande-Bretagne après qu'une campagne de publicité intensive au Canada n'eut attiré pour environ douze postes que trois candidats possédant les qualités requises. Également, un poste de technicien a été annoncé en France après qu'elle eut recherché au Canada un technicien ayant les qualités requises pour former d'autre personnel.

L'APPUI FINANCIER AUX TROUPES DE THÉÂTRE

Question n° 2782—**M. Robinson:**

Le gouvernement assure-t-il un appui financier aux troupes de théâtre suivantes: a) Factory Theatre Lab. b) Tarragon Village, c) Global Village. d) The Theatre, Second Floor e) Toronto Arts Foundation. f) Stratford Shakespearean Theatre Foundation. g) Young People's Theatre. f) Phoenix Theatre, i) Toronto Free Theatre, j) New Theatre, k) Toronto Truck Theatre, l) Open Circle Theatre et, dans l'affirmative, de quel ordre?

[M. MacDonald (Cardigan).]

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Le Conseil des Arts du Canada me transmet les renseignements suivants: Le Conseil des Arts a accordé un appui financier aux groupes, a), b), c), e), f), g), i), l). Pour l'année 1974-1975, ces compagnies ont reçu du Conseil les montants suivants: a) \$30,000; b) \$35,000; c) \$5,000; e) \$235,000; f) \$467,000; g) \$20,000; i) \$27,500; l) \$5,000.

LES PRODUITS POUR LA LESSIVE

Question n° 2784—**M. Hnatyshyn:**

Certains produits pour la lessive ayant pour but de réduire l'électricité statique dans les sècheuses ont-ils tendance à bloquer les grilles à résidus dans les ouvertures d'échappement, donnant lieu à un surchauffage dangereux et, dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il l'intention d'en interdire l'usage?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Ces produits antistatiques pour la lessive laissent à l'usage un film de résidus. Celui-ci se déposera sur la toile des grilles des sècheuses et donnera lieu à un blocage plus rapide que si les produits précités n'étaient pas utilisés. Cette action augmente quand des quantités excessives du produit sont employées. Les étiquettes des produits en indiquent le mode d'emploi de façon très précise et conseillent aussi de nettoyer les résidus laissés sur les filtres après le séchage de chaque lot de linge. Étant donné les renseignements inscrits sur l'étiquette, le ministère de la Consommation et des Corporations n'a pas l'intention d'en interdire l'usage.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—LE RECRUTEMENT D'EMPLOYÉS POUR UNE TÂCHE SPÉCIALE

Question n° 2827—**M. Clark (Rocky Mountain):**

1. Le 15 mai 1975, combien de personnes étaient engagées a) par la Commission de la Fonction publique, b) sous contrat, par la section du ministère de la Justice offrant des services juridiques à la Commission canadienne du blé, relativement à la mise en vigueur et à l'administration du Bill C-53, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies (n° 2)?

2. Dans chaque cas, quelle était la date de l'engagement ou du contrat?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministre chargé de la Commission canadienne du blé: 1. a), b), Néant.

2. Sans objet.

M. W. LUYENDYK

Question n° 2870—**M. Clark (Rocky Mountain):**

M. W. Luyendyk a-t-il quitté la Fonction publique et, le cas échéant, a) quand, b) pourquoi?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui. a) Le 15 novembre 1974. b) M. Luyendyk a accepté un poste que lui offrait la municipalité d'Edmonton (voir le communiqué du Bureau du Conseil privé du 29 novembre 1974).

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES DISCOURS DES MINISTRES

Question n° 1784—**M. Clark (Rocky Mountain):**

1. Entre le 31 mars 1974 et le 28 février 1975, combien de fois un ministre d'État a-t-il retenu, d'une façon ou d'une autre, les services d'un rédacteur de discours à la pige ou contractuel?